



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

Décision N°2024 442

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**RETROSPECTIVE KIJNO 24 - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS  
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION DROIT DE CITE**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay organise en 2024 une rétrospective Ladislas Kijno "Du Galet aux Etoiles" présentée à Labanque du 23 mars au 4 août 2024,

Considérant que la Chapelle Saint Pry (Béthune), la Cité des Electriciens (Bruay-la-Buissière), la Comédie de Béthune, la Maison de la Poésie (Beuvry), la Donation Kijno (Nœux-les-Mines) s'associent à cet événement par l'exposition d'œuvres et la réception de manifestations,

Considérant que dans le cadre de cette rétrospective, la Communauté d'Agglomération propose une programmation culturelle destinée à tous les publics et se déroulant à la fois dans les équipements culturels et en "hors les murs" dans les communes,

Considérant que les actions proposées (spectacles, ateliers, conférences, résidences artistiques) entrent en résonance avec les messages de Kijno : invitation à explorer le monde, à dénoncer la face noire de l'Humanité, à prendre les Grands Hommes pour modèles pour agir en tant que citoyens,

Considérant que la Communauté d'Agglomération et la ville de Calonne-Ricouart organisent un événement sur le thème de la Pologne le 15 juin 2024 au Parc Calonnix situé à Calonne-Ricouart (62470), rue du Mont Saint Eloi,

Considérant que dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération a sollicité l'association Droit de Cité afin de prendre en charge la régie générale de l'événement et la représentation d'un spectacle,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association Droit de Cité dont le siège est situé à Aix-Noulette (62160), 32 rue de l'Abbé, ayant pour objet la prise en charge de la régie générale des animations liées à l'événement ayant comme thème « La Pologne » et la représentation d'un spectacle « Hommage à Johnny » organisé le samedi 15 juin 2024 au Parc Calonnix situé à Calonne-Ricouart (62470), rue du Mont Saint Eloi et ce pour un montant de 16 500 euros nets de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.



**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association Droit de Cité dont le siège est situé à Aix-Noulette (62160), 32 rue de l'Abbé, ayant pour objet la prise en charge de la régie générale des animations liées à l'événement ayant comme thème « La Pologne » et la représentation d'un spectacle « Hommage à Johnny » organisé le samedi 15 juin 2024 au Parc Calonnix situé à Calonne-Ricouart (62470), rue du Mont Saint Eloi, dans le cadre de la rétrospective Ladislas Kijno et ce pour un montant de 16 500 euros nets de taxes.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... 6. JUIN 2024

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,

  
DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : - 6 JUIN 2024

Et de la publication le : - 6 JUIN 2024

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,

  
DAGBERT Julien